

Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 20 mars 2023

Le lundi 20 mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 28 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Mehdi Hamida, Charles Autreaux.

Absent : Stéphanie Moreaux (procuration à Didier Debrabant), Thierry Guyonnet (procuration à Mireille Dupire).

Didier Debrabant sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Didier Debrabant fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2023,
- 2) Validation du Compte de Gestion 2022,
- 3) Vote du Compte Administratif 2022,
- 4) Vote des taux des taxes 2023,
- 5) Vote des subventions aux associations 2023,
- 6) Vote du Budget Primitif 2023,
- 7) Demande de subvention Villages et Bourgs (aménagement de l'intérieur de la maison du Sabotier),
- 8) Demande de subvention Fonds Verts (transition énergétique).
- 9) Délibération pour la mise en place de la M57 au 01 janvier 2024,
- 10) Recrutement d'un contrat PEC à compter du 15 mai 2023,
- 11) Points sur les dossiers en cours : transition énergétique et maison du sabotier.
- 12) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2023,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2023. Celui-ci n'est pas validé (tous les membres du Conseil Municipal ne l'ayant pas tous reçu dans leur boîte mail – validation reportée au prochain conseil).

2) Validation du Compte de Gestion 2022,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy à la clôture de l'exercice 2022.

Noël Delleaux présente le compte de gestion 2022 : chiffres de clôture de l'exercice 2022 établis en relation avec les services de la perception :

Résultat global de clôture de l'exercice 2022 : 510 805,35 euros.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy pour 2022.

Résultat du vote : 14 voix pour



3) Vote du Compte Administratif 2022,

Noel Delleaux adjoint aux Finances, présente le tableau récapitulatif du Compte Administratif 2022. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 440 771,70 euros. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 541 381,57 euros. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 274 385,14 euros. Les recettes d'investissement s'élèvent à 727 945,82 euros.

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

Résultat du vote : 11 voix pour.

4) Vote des taux des taxes 2023,

Monsieur le Maire propose la reconduction à l'identique des taxes telles qu'elles ont été déterminées l'an dernier

- taux de l'imposition sur le foncier bâti fixé à 11,5%.
- taux de l'imposition sur le foncier non-bâti à 41,16 %.

Monsieur le Maire expose que dorénavant le conseil municipal doit proposer une taxe pour les logements vacants et les résidences secondaires. Monsieur le Maire propose le taux de 9,25 %.

Résultat du vote : 14 voix pour.

5) Vote des subventions aux associations 2023,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution de la subvention annuelle aux associations. Celle-ci peut être reconduite sous réserve d'une présentation du bilan de l'année écoulée.

Didier Debrabant précise que les associations : « Taichi – Qi Gong » et « Association de défense de l'identité, de l'environnement et du patrimoine de Jolimetz », ne sollicitent pas de subvention. L'association « Pony Club » n'ayant pas remis son budget prévisionnel, la décision pour une attribution de subvention est reportée. Une nouvelle association ayant pour objectif la connaissance de l'histoire du village a vu le jour en ce début d'année : « Jolimetz/Jolibois-les amis du sabotier ».

Monsieur le Maire précise que nous avons ainsi quatorze associations agissant sur Jolimetz et recensées par la commune.

Mireille Dupire en charge de la vie associative présente les dossiers des associations. Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer pour l'attribution d'une subvention de 300,00 euros à l'ensemble des associations suivantes :

- **Club des aînés de Jolimetz:** 300,00 euros,
- **Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP :** 300,00 euros,
- **Anciens combattants :** 300,00 euros,
- **La cerise :** 300 euros,
Charles Autreaux, qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Bio sens local :** 300 euros,
Hélène Delcroix, qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Jolimetz/Jolibois-les amis du sabotier:** 300 euros,
Anthony Vienne qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Jol'gym :** 300 euros.

Monsieur le Maire propose également d'accorder une subvention pour :

- **Orchestre d'Harmonie municipale :** 1 700,00 euros,
Edith Glasse qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Amicale de l'école :** 700,00 euros.
- **Anima-livres :** 870.00 euros
Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec la Médiathèque Départementale. Le conseil municipal avait délibéré afin que la subvention soit portée à un euro par habitant.



- **Jol'fest :** 5 000,00 euros.
- Mehdi Hamida et Mireille Dupire qui siègent au CA de l'association sortent de la salle pour le vote de la subvention.
- **CCAS :** 2 000 euros.

L'attribution des subventions aux associations est validée à l'unanimité des membres présents après que soient sortis de la salle du conseil les élus ayant une relation directe avec l'une ou l'autre des associations.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire poursuit la présentation pour le vote en faveur des associations extérieures à la commune :

Association Recherche contre le Cancer :	30,00 euros,
Institut Pasteur :	30,00 euros,
Lutte contre la Mucoviscidose :	30,00 euros,
Donneurs de Sang :	50,00 euros,

Il est proposé de voter « globalement » pour la reconduction des subventions à ces quatre associations.

Résultat du vote : 14 voix pour.

Didier Debrabant expose que la Fondation du Patrimoine souhaite une subvention de 200 euros.

Monsieur le Maire propose que nous reconduisons à l'identique notre subvention soit 75,00 euros. Après en avoir débattu, il est proposé au conseil de voter la reconduction.

Résultat du vote : 12 voix pour, deux abstentions.

6) Vote du Budget Primitif 2023,

Noël Delleaux adjoint aux Finances remet à chaque conseiller municipal un tableau récapitulatif des propositions de la commission « Finances », section fonctionnement et section investissement, pour le budget primitif 2023. Suite à cette présentation et aux questions et échanges, la proposition de budget pour 2023 est ainsi établie en :

Fonctionnement (budget prévisionnel) 2023

Dépenses :

Dont,	
011 Charges à caractère général :	198 500,00 euros
012 Charges de personnel :	192 500,00 euros
014 Atténuation de produits :	48 274,00 euros
65 Autres charges de gestion courante :	99 032,02 euros
66-67-022 Charges Financières et dépenses imprévues :	6 975,84 euros
023 Virement à la section d'investissement :	60 607,30 euros
Total : 605 889,16 euros	

Recettes :

Dont,	
013 Atténuation de charges :	5 000,00 euros
70 Produit des services :	28 000,00 euros
73 Impôts et Taxes :	343 162,99 euros
74 Dotations et Participations :	172 900,00 euros
75 Autres produits de gestion courante :	4 000,00 euros
Résultat reporté : euros	
Total :	553 062,99 euros

Investissement (budget prévisionnel)

Dépenses d'équipement :



Dont	
20 Immobilisations incorporelles :	50 000,00 euros
21 Immobilisations corporelles :	1 015 044,95 euros
1641 Remboursement d'emprunts :	37 310,52 euros
D001 Résultat reporté : euros	
Total :	1 189 532,58 euros

Recettes d'équipement :

Dont	
13 Subventions d'investissement :	544 659,28 euros
10 Dotations, fonds divers :	320 217,01 euros
021 Virement à la section d'investissement :	60 607,30 euros
Total :	1 012 660,70 euros

Vote à l'unanimité : 12voix pour.

7) Demande de subvention Villages et Bourgs (aménagement de l'intérieur de la maison du Sabotier),

Monsieur le Maire expose que la commune de Jolimetz est propriétaire de la « maison du sabotier ». La commune a démarré une première phase de travaux qui consiste à restaurer la maison : gros œuvre (toiture en chaume, restauration des murs, portes et fenêtres « extérieurs »).

Témoin de notre passé rural et composée dans sa configuration originale de cinq pièces en enfilade, ce bâtiment pourrait devenir à terme un lieu d'animation permettant l'accueil de notre bibliothèque, de salles de réunions pour les associations et d'une salle dédiée aux métiers du bois en lien avec la forêt de Mormal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental du Nord un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération Villages et Bourgs, pour l'aménagement intérieur de la maison.

Anthony Vienne précise que nous pouvons solliciter également une subvention dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors. Le Pays de Mormal a signé une convention au titre de la Communauté amie des aînés.

Le montant total prévisionnel établi par Monsieur Jean-Bernard Stopin pour la restauration de la maison du sabotier s'élève à : 100 000 euros HT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le principe d'une demande de subvention auprès du Département au titre des subventions « Villages et Bourgs » : 40 % subvention sollicitée. Après un temps d'échange, il est proposé au conseil de valider le principe de demandes de subventions. Le dossier de demande de subvention doit être déposée avant le 31 mars 2023. La décision d'attribution sera délibérée par le Conseil Départemental le 28 juin 2023. Elles seront inscrites au budget primitif 2024, si nous avons des réponses favorables. Il est précisé au cours de la réunion ces travaux seront réalisées après le vote du budget primitif 2024.

Résultat du vote : 12 voix pour, 2 abstentions.

8) Demande de subvention Fonds Verts (transition énergétique).

Délibération reportée car le dossier n'est pas finalisé. La Sous-Préfecture nous a précisé que les demandes peuvent être déposées « au fil de l'eau ».

9) Délibération pour la mise en place de la M57 au 01 janvier 2024,

- Monsieur le maire expose que la nomenclature comptable change et qu'au premier janvier 2024, nous devons effectivement l'appliquer. Nous devons avoir une délibération de principe pour la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Délibération acceptée à l'unanimité des conseillers présents.



10) Recrutement d'un contrat PEC à compter du 15 mai 2023,

- Monsieur le Maire expose que nous aurons besoin d'une nouvelle personne sur un contrat PEC de 20 heures par semaine pour répondre à nos besoins en matière d'animation de cantine et de garderie car le contrat actuel s'achève le 14 mai 2023. Il n'est pas possible de procéder à une nouvelle reconduction du contrat actuel.

Résultat du vote : 12 voix pour, 2 abstentions.

11) Points sur les dossiers en cours : transition énergétique et maison du sabotier.

- 1) Pour le projet de transition énergétique nous avons renégocié sur deux lots (baisse obtenue moins 60 000 euros). L'analyse du lot gros œuvre est en cours car l'étude des sols réalisée par l'entreprise SOREG remet en cause le projet initial. Il est prévu des micropieux pour répondre aux normes réglementaires pour les secousses sismiques (niveau 3). Ces travaux représentent un surcoût de 70 000 euros.
- 2) Pour la maison du sabotier monsieur le maire expose que les travaux ont démarrés. Les relations sont bonnes avec les entreprises qui ont commencé le travail. Nous avons manifestement affaire à des personnes passionnées. La fin de la première phase « gros œuvre » est programmée pour fin septembre.

12) Questions diverses et tour de table.

Mireille Dupire :

- Informe que des « plots » ont été installés au cimetière pour identifier les allées.
- Les tickets de cantine seront désormais payés au mois sur facture.
- La chasse aux œufs aura lieu le 8 avril de 14 heures à 16 heures.
- Le 2 avril : « parcours du cœur » départ à 9 heures 30.
- Concert de l'Orchestre d'Harmonie avec la chorale « Gamins-gamines » à 16 heures le 2 avril.

Charles Autreaux :

- Informe que l'association Harmonia Sacra propose un concert demain à l'église du Quesnoy.

Hélène Delcroix :

- Informe qu'une inauguration aura lieu le 24 avril pour la nouvelle école chaussée Brunehaut à Englefontaine.
- « Les mystères de Mormal » proposent une exposition à la salle des fêtes de Locquignol le 25 et 26 mars.

Edith Glasse :

- A de bons « retour » du journal municipal.

Marc Houzet :

- Informe que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois continue son atlas sur la « bio diversité ».
- A participé à une rencontre sur le sujet de la trame noire pour la biodiversité et pour les réductions de dépenses énergétiques. Il nous est demandé de supprimer quelques lampadaires s'ils ne sont pas clairement utiles.
- Le locataire de la parcelle n'est pas opposé pour le passage permettant de finaliser la boucle pédestre conduisant à la ferme de l'Hôpital. Il nous faut établir une relation directe avec le propriétaire.

Régis Rocquet :

- Informe qu'une personne propose le don d'un ordinateur portable pour l'école suite au cambriolage de l'école et de la mairie.

Fin de réunion à 22 heures 50




Le Maire Didier DEBRABANT